

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE :
--

DECRET N° 87-57 du 11 Mars 1987

chargeant le Camarade Vincent GUEZODJE,
Ministre des Enseignements Moyens et
Supérieur, de l'intérim du Camarade
Edouard ZODEHOUGAN, Ministre Délégué
auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et de l'Administration Terri-
toriale pour compter du 9 Mars 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

WU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

WU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

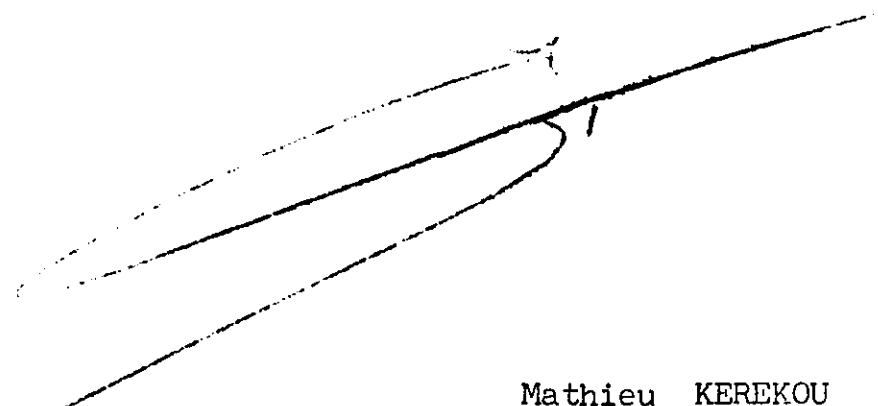
D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 9 Mars 1987, le Camarade Vincent
GUEZODJE, Ministre des Enseignements Moyens et Supérieur est chargé
de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la Républi-
que, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale pendant l'absence du Camarade Edouard
ZODEHOUGAN.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 Mars 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 CCP 2 CPC 6 MISPAT-
MEMS 6 AUTRES MINISTRIES 13 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 DPE-DLC-INSAE 6
BN-DAN-FASJEP 6 PREFETS 6 JORPB 1.